

## PLAN DE COURS

# GGR-3400 : Paysage : analyse, protection et mise en valeur

NRC 15406 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6    Crédit(s) : 3

Le but du cours est d'initier l'étudiant aux théories et aux pratiques de l'analyse des paysages, en faisant plus particulièrement référence aux paysages québécois et à leur évolution historique. On passera en revue les différentes approches de la notion de paysage, en soulignant son caractère synthétique et son rôle intégrateur des différentes composantes de l'environnement naturel et humain (notion de patrimoine). On examinera la dimension culturelle et historique des paysages, leur perception et les valeurs qu'on leur attribue. Les pratiques professionnelles mises en oeuvre pour la protection et la mise en valeur seront passées en revue, en particulier les méthodes et les matériaux d'inventaire et d'analyse, les cadres institutionnels, ainsi que les pratiques d'aménagement et de gestion des paysages.

Activités de formation vécues en présence physique des étudiants et de l'enseignant pour la totalité de la durée de l'activité. Ces activités sont offertes sur le campus.

## Plage horaire

Cours en classe			
jeudi	15h30 à 18h20	<a href="#">ABP-1111</a>	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=139184>

## Coordonnées et disponibilités

Jean-Bernard Giroux

*Chargé de cours*

local, 1032

[jean-bernard.giroux.1@ulaval.ca](mailto:jean-bernard.giroux.1@ulaval.ca)

*Disponibilités*

**mardi :**


13h00 à 16h00 - [Visioconférence](#) - du 10 janv. 2022 au 1 mai 2022

**mercredi :**

13h00 à 16h00 - [Visioconférence](#) - du 10 janv. 2022 au 1 mai 2022

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
Contenu du cours .....	5
Forum .....	5
But .....	5
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>6</b>
Évaluation des apprentissages .....	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Travail pratique 1 : Documentation d'une entité paysagère .....	6
Travail pratique 2 : Caractérisation paysagère .....	7
Travail pratique 3 : Élaboration d'un projet paysager .....	8
Examen de mi-session .....	9
Examen de fin de session .....	9
Barème de conversion .....	10
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	10
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	10
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	11
Absence aux examens .....	11
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	12
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>12</b>
Matériel obligatoire .....	12
Portail Thématique de la Bibliothèque .....	12
<b>Bibliographie</b> .....	<b>12</b>
Bibliographie .....	12

# Description du cours

---

## Introduction

### Objet d'étude

Le cours porte sur le paysage en tant qu'objet juridique et politique, c'est-à-dire en ce qu'il suscite une préoccupation collective conduisant à sa prise en charge par les autorités publiques à des fins de préservation, de création et de mise en valeur. La question y est d'abord traitée sous l'angle général et théorique (pourquoi et comment s'exprime le souci paysager contemporain? Quelles sont les options qui s'offrent en matière de droit et de politique du paysage? etc.). Y est ensuite examiné le cas spécifique du Québec.

### Audience

Cours à option pour les étudiants du baccalauréat en géographie et pour ceux du baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, le cours peut aussi intéresser des étudiants d'autres programmes. Dans l'option C (mention *Aménagement du territoire québécois*) du baccalauréat spécialisé en géographie, il s'agit d'un cours obligatoire supplémentaire et il est destiné aux étudiants de troisième année. Il est recommandé que les étudiants aient au préalable réussi le cours *Aménagement durable du territoire* (DDU-2000) ou encore le cours *Aménagement foncier* (GMT-2002).

## Objectifs généraux

Au terme de ce cours, l'étudiant serait en mesure de :

1. Comprendre comment se définit le paysage et ce qu'il signifie socialement
2. Comprendre comment l'industrialisation et l'urbanisation ont transformé les paysages, de même que la conception que l'on en a et l'usage que l'on en fait
3. Comprendre ce qu'est la demande paysagère et comment se formulent aujourd'hui les principales revendications paysagères
4. Comprendre ce qu'est la norme paysagère et quelles sont les mesures (de la règle stricte au projet ouvert) que cette norme peut mettre en œuvre
5. Connaître et comprendre la norme paysagère au Québec et, dans une moindre mesure, en Europe
6. Connaître et comprendre les revendications paysagères qui s'expriment aujourd'hui au Québec
7. Connaître et comprendre le but et les moyens de la caractérisation des paysages
8. Connaître et comprendre ce qu'est un projet de paysage
9. Développer des aptitudes en matière d'analyse, de protection et de mise en valeur des paysages

## Approche pédagogique

L'enseignement recourt à trois approches pédagogiques adaptées aux compétences sollicitées.

Le cours exige d'abord l'acquisition de connaissances sur différents sujets : histoire du concept de paysage, définition scientifique du paysage, nature et sociologie de la demande paysagère, caractérisation paysagère, normes paysagères, etc. Ces connaissances sont acquises lors de leçons magistrales et par l'entremise de lectures et de visionnements obligatoires ou complémentaires.

Le cours vise aussi l'acquisition d'une capacité d'analyse en matière de politique paysagère. Cette habileté est développée au travers d'un examen critique d'exemples de règles et de projets à caractère paysager.

Le cours cherche enfin à doter l'étudiant d'aptitudes à la formulation de projets de paysager. À cette fin, l'étudiant est appelé à réaliser des exercices pratiques, sur la base de cas réels, afin d'apprendre à poser un diagnostic paysager et à proposer, en conséquence, une série d'actions.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu du cours

Le contenu du cours se décline selon sept grandes thématiques :

1. La définition du paysage
2. Le paysage dans la société occidentale : genre artistique, pratique aménagiste et objet scientifique
3. La caractérisation du paysage : les rapports ambigus de la science et de la politique
4. Le projet de paysage : quand le territoire est sous l'emprise de sa propre image
5. La crise du paysage et la demande paysagère contemporaine : de l'industrialisation du territoire à sa patrimonialisation et à son enchantement
6. La politique paysagère : motifs et manières; exemple du droit international et de la politique européenne
7. La norme paysagère québécoise : entre patrimoine et enchantement; entre règle et projet

## Forum

Un forum est ouvert à tous ceux qui voudraient échanger à propos du contenu et du fonctionnement du cours ou sur les différents exercices à réaliser. La participation au forum n'est pas obligatoire. Les responsables du cours y interviennent au besoin.

## But

*Le but du cours est d'initier l'étudiant à la problématique de la protection et de la mise en valeur du paysage. À cette fin, le cours pose d'abord le problème de la définition du paysage. Il enchaîne sur la question de la signification sociale du paysage en expliquant l'origine artistique de ce concept et en analysant sa place dans nos sociétés contemporaines, où des demandes paysagères se font de plus en plus entendre et où des normes paysagères cherchent leur voie au sein de l'aménagement du territoire. Les normes paysagères sont ensuite abordées, d'une part en examinant le problème que représente en soi l'action paysagère et d'autre part en considérant leur finalité, leur rationalité, leur efficacité et leur légitimité. Cela conduit à l'étude de la politique québécoise du paysage, tout particulièrement celle qui est mise en œuvre par la Loi sur le patrimoine culturel, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État et le Plan de développement de la zone agricole. Cette étude s'accompagne d'un apprentissage de la caractérisation des paysages et d'une réflexion sur le projet de paysage, deux pratiques qui sont actuellement au cœur de la politique paysagère. Enfin sont analysées les revendications qui se font aujourd'hui entendre au Québec en faveur d'un élargissement ou d'une transformation de l'action paysagère.*

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
INTRODUCTION	13 janv. 2022
MODULE 1 - Le paysage: définitions et inventions	20 janv. 2022
MODULE 2 - Histoire du paysage et demande contemporaine	27 janv. 2022
MODULE 3 - La caractérisation paysagère	3 févr. 2022
MODULE 4 - Le projet de paysage	10 févr. 2022
MODULE 5 - Politiques paysagères	17 févr. 2022
EXAMEN DE MI-SESSION	3 mars 2022

SEMAINE DE LECTURE 7 au 11 mars 2022	10 mars 2022
MODULE 6 - Le paysage, un patrimoine naturel et culturel	17 mars 2022
MODULE 7- Aménagement, urbanisme et paysage	24 mars 2022
MODULE 8 - Le paysage et l'environnement	31 mars 2022
MODULE 9 - Paysages sensibles: forêts et territoires agricoles	7 avr. 2022
MODULE 10 - Chartes et guides du paysage	14 avr. 2022
EXAMEN FIN DE SESSION (en classe)	21 avr. 2022

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail pratique 1 : Documentation d'une entité paysagère	Dû le 18 févr. 2022 à 15h30	Individuel	10 %
Travail pratique 2 : Caractérisation paysagère	Dû le 17 mars 2022 à 21h00	En équipe	25 %
Travail pratique 3 : Élaboration d'un projet paysager	Dû le 22 avr. 2022 à 23h59	En équipe	25 %
Examen de mi-session	Du 3 févr. 2022 à 08h00 au 10 mars 2022 à 21h00	Individuel	15 %
Examen de fin de session	Du 27 avr. 2022 à 08h00 au 29 avr. 2022 à 23h59	Individuel	25 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Travail pratique 1 : Documentation d'une entité paysagère

Date de remise : 18 févr. 2022 à 15h30

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Introduction	15
Cadre écologique de référence	10
Évaluation visuelle	12
Caractéristiques dynamiques	8
Intérêt patrimonial	12
Caractérisation des valorisations	10
Valeur économique	8
Conclusion	15
Bibliographie et qualité du français	10

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Le travail doit être remis par voie électronique (document en format PDF, doc ou docx) dans la boîte de dépôt prévu à cet effet sur monPortail (voir à l'onglet "Évaluations et résultats"). Le travail remis doit porter, en première page, le nom de l'étudiant, son matricule et le titre de l'exercice. Le nom du document électronique (en format PDF, doc ou docx) transmis doit inclure l'identifiant officiel (IDUL) de l'étudiant.

Directives de l'évaluation :

Avec le travail pratique 1, les étudiant.e.s sont appelé.e.s à identifier le paysage de leur choix sur lequel il devront identifier, délimiter et décrire le contexte géographique de cette entité paysagère.

Fichiers à consulter :

 [DIRECTIVES TP1 H22.pdf](#) (178,2 Ko, déposé le 5 janv. 2022)

---

## Travail pratique 2 : Caractérisation paysagère

Date de remise :

17 mars 2022 à 21h00

Contribution au travail d'équipe : 17 mars 2022 à 21h00

Mode de travail :

En équipe

Pondération :

25 %

Répartition de la correction et critères :

90 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Introduction	10
Viabilité du projet	10
Prise en compte des normes et règlements	10
Originalité du projet	10
Qualité des aménagements proposés	20
Inclusion faits historiques	10
Inclusion des usages humaines et du vivant végétal	10
Conclusion (acceptabilité)	10
Bibliographie et Français + retard (en négatif)	10

10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Qualité du travail	20
Présence et ponctualité aux réunions d'équipe	20
Travail individuel de préparation avant les réunions	20
Participation aux discussions	20
Esprit de collaboration	20


Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Le travail doit être remis par voie électronique (document en format .doc ou .docx) dans la boîte de dépôt prévu à cet effet sur le portail ENA (voir à l'onglet « Évaluations et résultats »). Un fichier qui n'est pas dans l'un de ces formats est refusé. Le travail remis doit porter, en première page, le nom des étudiants, leur matricule et le titre de l'exercice. Le nom du document électronique transmis doit inclure l'identifiant officiel (idul) d'un des étudiants de l'équipe.

Directives de l'évaluation :


Partant d'une situation réelle, l'ancien site de la Donnacona Paper à Donnacona, les étudiant.e.s doivent, en équipe de 4 ou de 5, effectuer une caractérisation paysagère où sont dégagées les forces et les faiblesses du site proposé à l'étude. Utilisant l'exemple du [Guide de gestion des paysages](#)

[au Québec](#)  édité par le gouvernement du Québec en 2008, l'exercice doit amener l'étudiant à maîtriser les principes de la caractérisation des paysages.

Les étudiants se réunissent en équipes de 4 ou 5 sous monPortail **avant** le 3 mars 2022.

Fichiers à consulter :

 [Directives\\_TP2\\_H2022.pdf](#) (238,83 Ko, déposé le 5 janv. 2022)

 [MRC DE PORTNEUF \(2014\) Caractérisation et évaluation des paysages](#) (23,42 Mo, déposé le 2 déc. 2021)

 [MRC DE PORTNEUF \(2008\) Schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf](#) (30,3 Mo, déposé le 2 déc. 2021)

 [MCC \(2008\) Guide de gestion des paysages au Québec](#) (64,77 Mo, déposé le 2 déc. 2021)

---

## Travail pratique 3 : Élaboration d'un projet paysager

Date de remise : 22 avr. 2022 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Pondération : 25 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Introduction	10
Viabilité du projet	10
Prise en compte des normes et règlements	10
Originalité du projet	10
Qualité des aménagements proposés	20
Inclusion faits historiques	10
Inclusion des usages humains et du vivant végétal	10
Conclusion (acceptabilité)	10
Bibliographie et Français +retard (en négatif)	10

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)


Directives de l'évaluation :


Partant de la même situation que celle évoquée lors du TP2, les étudiant.e.s, par équipes de quatre ou cinq, doivent proposer un projet paysager sur la base du diagnostic paysager effectué dans le TP2. Les étudiants doivent élaborer, justifier et discuter d'un plan d'action susceptible de corriger les faiblesses et de mettre en valeur les forces du paysage du site à l'étude. Le tout est sujet à consultation des citoyens de la municipalité de Donnacona et doit se faire dans le respect des lois et normes applicables aux divers paliers décisionnels : le gouvernement provincial, la MRC et la ville de Donnacona.

À travers un cas réel, l'exercice vise à familiariser l'étudiant avec un ensemble de concepts, de méthodes, de documents (de planification ou de réglementation) et d'outils cartographiques propres à la protection et à la mise en valeur des paysages. Plus spécifiquement, l'étudiant est appelé à :

1. Lire et interpréter un schéma d'aménagement et un diagnostic paysager d'une MRC;
2. Lire et interpréter des règlements de zonage municipaux;
3. Maîtriser les diverses approches et concepts d'un projet paysager;
4. Utiliser les outils de cartographie en ligne Google Map et Google Street;
5. Porter un regard critique sur les diagnostics paysagers et les outils de protection des paysages;
6. Travailler en équipe afin d'appliquer les savoirs, les méthodes et les outils acquis au cours des formations respectives de chacun;
7. Élaborer un projet paysager dans le cadre d'une situation réelle.

Fichiers à consulter :

 [CRITÈRES DE CORRECTION TP3\\_H22.pdf](#) (182,7 Ko, déposé le 5 janv. 2022)

 [TP3\\_H2022.pdf](#) (235,08 Ko, déposé le 5 janv. 2022)



---

## Examen de mi-session

Date : Du 3 févr. 2022 à 08h00 au 10 mars 2022 à 21h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Le travail doit être remis par voie électronique (document en format PDF, doc ou docx) dans la boîte de dépôt prévu à cet effet sur monPortail (voir l'onglet "Évaluations et résultats"). Le travail remis doit porter, en première page, le nom de l'étudiant, son matricule et le titre de l'exercice. Le nom du document électronique (en format PDF, doc ou docx) transmis doit inclure l'identifiant officiel (IDUL) de l'étudiant.

Directives de l'évaluation : L'examen de mi-session est un examen maison à livre ouvert.

L'examen sera composé d'une seule question à laquelle l'étudiant.e devra répondre en formulant un texte original d'au **maximum 600 mots**.

La réponse devra faire appel aux concepts vus dans les modules 1 à 5 et effectuer des liens entre ces derniers. La réponse devra être claire, concise et bien argumentée. Il est très important de rédiger cette réponse **dans vos propres mots**.

La question de l'examen de mi-session sera fournie le **3 février 2022** pour laisser à tous le temps de bien rédiger leur réponse qui devra être remise le **10 mars 2022 au plus tard à 21h00**

---

## Examen de fin de session

Date : Du 27 avr. 2022 à 08h00 au 29 avr. 2022 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

Remise de l'évaluation : Questionnaire

Directives de l'évaluation :

Le questionnaire est accessible du 27 avril à 8h00 au 29 avril à 23h59.

Sachez qu'il ne peut être complété avec un cellulaire ou une tablette. Si par mégarde le système se ferme ou un problème technique survient, vos réponses seront automatiquement sauvegardées. Ainsi, n'hésitez pas à fermer puis rouvrir votre questionnaire s'il le faut, puisque vos réponses ne seront pas perdues.

L'examen couvre la matière vue dans tous les modules du cours. Le questionnaire est accessible sous l'onglet *Évaluation et résultats*, *Examen de fin de session*. Vous disposez de 3 heures à partir du moment où vous avez cliqué sur le bouton «Commencer» et le chronomètre ne s'arrête pas même si vous fermez le questionnaire.

Bon succès!

### Déclaration d'intégrité relative au plagiat

Avant de commencer ce questionnaire, j'atteste que :

- Je suis la personne autorisée à remplir ce questionnaire;
- Je remplis cette évaluation sans l'aide d'autrui;
- Je n'essaie pas, d'une façon malhonnête, d'améliorer mon résultat;
- Je n'échangerai pas d'information à propos de cette évaluation avant la date de fin de l'examen.

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, plus spécifiquement des articles 23 à 46, ainsi que des sanctions qui sont prévues par ce Règlement à :

[http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire\\_a\\_l\\_intention\\_des\\_etudiants\\_CA-2016-91.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf)


## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique






---

### Matériel obligatoire

Aucun matériel obligatoire n'est nécessaire pour ce cours. Toutes les lectures obligatoires sont accessibles à partir du site web du cours et du site de la bibliothèque de l'université.

### Portail Thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval possède plusieurs ressources qui pourraient vous être utiles dans le cadre de ce cours. En voici quelques unes:

- [les ressources en géographie de la Bibliothèque](#) 
- [le Centre GéoStat](#) 
- [les ressources en aménagement du territoire de la Bibliothèque](#) 
- [la collection numérique de la Bibliothèque](#) 
- [livres numériques traitant du paysage](#) 

## Bibliographie

---

### Bibliographie

 [Bibliographie](#)